

AG de l'UNSS – 1^{er} juin 2018

Intervention liminaire – Benoit HUBERT, SNEP-FSU

Nous ne pouvons commencer notre intervention sans évoquer le contexte d'inquiétude générale pour l'avenir qui s'exprime notamment au travers des mouvements sociaux qui se succèdent dans différents secteurs et franges de la population ces derniers mois. La mise à l'écart quasi systématique des organisations syndicales dans ce qu'on continue à appeler un dialogue social, qui n'en est plus un du tout y compris dans notre institution où l'on ignore les avis rendus lors des instances consultatives (CSE, CTM) contribue à un malaise grandissant, une colère qui s'exprime de plus en plus. L'école et avec elle ses personnels, son organisation, ses objectifs et ses ambitions pour les élèves, est entrée dans une nouvelle phase de réformites aiguës avec une multitude de dossiers ouverts et une accélération des tempos. A chaque réforme son lot d'idées reçues, de démagogie, de décrédibilisation des enseignants, avec un affichage de modernité en appliquant des recettes largement connues depuis des dizaines d'année... A aucun moment les propositions portées par les représentants des personnels ou par les personnels eux même ne sont écoutées ou entendues... Répéter à l'envi que nous travaillons à la construction de l'école de la confiance relève, dans ces conditions, de la méthode Coué.

Si nous avons l'habitude, mais aussi et surtout l'envie de montrer les réussites du sport scolaire dans nos instances, aujourd'hui il nous paraît indispensable de dénoncer les entraves et les freins au développement du sport scolaire qui prennent source dans la place faite à l'EPS. Et si nous l'évoquons devant cette assemblée c'est parce que le sport scolaire, prolongement de l'EPS, s'en trouve inévitablement affecté.

Le gouvernement ambitionne avec les JOP 2024 de faire de la France une nation de sportifs, le 1er ministre saisit le CESE pour « favoriser l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive » et dans le même temps il maltraite l'EPS, 1er lieu de rencontre des jeunes avec la pratique sportive, et parfois le seul :

- programmes EPS et réforme collège,
- marginalisation de l'EPS dans les certifications (DNB, Bac),
- suppression des enseignements EPS de complément et d'exploration au lycée,

- refus d'un enseignement de spécialité EPS au lycée avec une réponse scandaleuse de la DGESCO au nom du président de la République qui dit que faire le choix d'un enseignement de spécialité en EPS aurait, je cite, « comme conséquence possible de limiter les poursuites d'études des élèves »... ça montre bien l'intérêt, l'estime qu'à le ministère pour cette discipline d'enseignement... ,
- abaissement programmé des horaires EPS dans la voie professionnelle,
- baisse du nombre de postes au CAPEPS,
- campagne de dissuasion pour une poursuite d'études dans la Filière STAPS
- « ponction » d'une soixantaine de postes second degré dans le cadre du plan d'urgence pour les STAPS...

Autant de décisions contraires aux grandes déclarations et à l'ambition de la France pour le sport. Ce sont ainsi 12 millions de scolaires de la maternelle au lycée, et 1,2 millions de licenciés UNSS, sur les 16 millions de licences recensées, qui sont maltraités.

Malgré cela, l'engagement, la professionnalité et la disponibilité des animateurs d'AS, des coordonnateurs de districts, des cadres UNSS, des chefs d'établissements, des parents, des services de l'EN, de nos partenaires, des personnels de l'UNSS et de tous les jeunes restent sans faille, mais pour combien de temps encore ? Les attaques successives sont de plus en plus lourdes à porter.

Un aparté sur les cadres UNSS.

Nous rappelons notre satisfaction de les avoir vus tous rejoindre le giron de l'EN, à l'exception des Directeurs nationaux adjoints en 2016. Plusieurs postes de directeurs adjoints avaient été supprimés entre 2009 et 2011 (Lille, Lyon, Versailles, Poitiers, Nice) et nous pouvons en mesurer par exemple les conséquences désastreuses à Nice sans vouloir polémiquer outre mesure. Fort heureusement après de nombreuses et régulières interventions du SNEP-FSU, des postes ont été recréés à Versailles et tout dernièrement à Nice. La décision revenant désormais aux recteurs, il serait urgent de les recréer tous, voire d'en créer de nouveaux comme cela a été le cas à Toulouse l'an dernier. Car avec toujours plus de licenciés, il y a plus d'activités à gérer et organiser. Cela est d'autant plus vrai quand les directeurs sont seuls dans un service, je pense particulièrement aux académies ultramarines, ou aux départements sans adjoint et sans secrétaire. Nous rappelons à cette occasion que nous souhaitons la mise en place d'un groupe de réflexion sur la répartition et le nombre de postes de droit privé dans les services.

La charge de travail, la diversité des dossiers à gérer et les responsabilités des cadres tendent à augmenter. Au-delà d'effectifs suffisants, c'est aussi de reconnaissance dont ils ont besoin. Or, le choix d'évincer les directeurs adjoints de l'accès à la classe exceptionnelle par voie fonctionnelle et AG de l'UNSS – 1^{er} juin 2018 - intervention liminaire du SNEP-FSU

celui de refuser la prise en compte des années de détachement à l'UNSS pour cette même modalité d'accès ont fait naître beaucoup d'amertume chez nos collègues.

Que dire aussi des candidats à certains postes de cadres pour la rentrée prochaine qui n'ont toujours pas reçu de réponse sur les suites données à leur candidature (encore la semaine dernière à Toulouse et en Martinique), et ce malgré le rappel qui a été fait par la DGRH, suite à nos courriers et notre demande au CA du mois d'avril ? Ces candidats s'y reprendront peut-être à deux fois avant de candidater à nouveau !!!

Nous exprimions l'an dernier dans cette même assemblée nos attentes confiantes, mais sans aucune naïveté, envers notre nouveau président pour qu'il poursuive la dynamique enclenchée ces dernières années en faveur du développement du sport scolaire. Force est de constater que les promesses ne sont pas tenues. L'EPS attaquée, les créations de 1000 Sections Sportives Scolaires ou Classes à Horaires Aménagés Sportives restées dans les tiroirs, ou encore les décisions budgétaires proposées pour l'UNSS sur lesquelles nous reviendrons au moment opportun, ne traduisent ni ne concrétisent, loin s'en faut, un quelconque soutien ou la reconnaissance attendue par la profession.

Vous l'aurez compris nous ne sommes pas, dans le contexte d'un enthousiasme débordant et la colère monte dans nos rangs. Pour autant, comme nous voulons rester encore un peu constructifs et force de propositions et parce que nous ne nous résignons pas, nous suggérons qu'à l'occasion de la réunion des recteurs pour la prochaine rentrée, quelques rappels importants pour le bon fonctionnement du sport scolaire soient faits sur :

le calendrier : nous demandons qu'aucune récupération de journées de cours, quel qu'en soit le motif, ne soit prévue sur des mercredis

la libération du mercredi après-midi : depuis 1987 les différentes circulaires et notes de service précisent toutes que le mercredi après-midi est le temps commun pour les activités du sport scolaire. Il doit être libéré de tout cours ou devoirs surveillés dans tous les établissements

la mission des enseignants d'EPS : ils doivent animer l'AS de leur établissement, mais aussi pouvoir être autorisés à encadrer et participer à l'organisation des rencontres UNSS et des temps de formation et régulation (Commissions mixtes, réunions de coordonnateurs de district, etc.)

les deux instances annuelles statutaires des Conseils départementaux et régionaux de l'UNSS doivent être réunies chaque année scolaire.

les IMPA des coordonnateurs de district : leur volume doit être a minima préservé, voire augmenté. La coordination de district peut également être assurée par des allègements de service. Nous rappellerons ici la tentative du rectorat de Dijon d'en supprimer un très grand nombre ce qui aurait

pu mettre en difficulté les districts UNSS et par ricochet, les différents championnats et rencontres UNSS

la responsabilité des Recteurs pour le recrutement des directeurs de services UNSS lorsque des postes sont vacants, ou susceptibles de l'être, ou pour la création de nouveaux postes.

Enfin, nous aimerions savoir si des discussions ont démarré avec le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) quant à l'attribution d'une subvention à l'UNSS et à la prise en charge des indemnités pour les coordonnateurs de district, questions que nous posons depuis plus de deux ans déjà.

Pour conclure cette intervention par une note positive et sincère, nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration des documents complets, lisibles et faciles à appréhender que nous étudierons aujourd'hui.

REPONSES OBTENUES EN SEANCE

DU REPRESENTANT DU MINISTRE (A.GROSSE)

Prend note de nos suggestions pour la réunion avec les Recteurs.

Les autres sujets débordent des prérogatives de l'AG.